

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **21**

Représentés : **2**

Qui ont pris part à la délibération : **23**

Date de la convocation : **25/11/2019**

Date d'affichage : **04/12/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 10 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Patricia PENCHENAT à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTS : Rémy FÉLIX - Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Dans le cadre de l'instruction budgétaire M14, Monsieur le Maire peut engager et mandater avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil municipal.

Le total de ces dépenses s'élève au budget 2019 à 3 420 976,90 €, le quart de ces crédits représente donc un montant de 855 244,23 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses (TTC) suivantes pour un total de **849 354 €** :

N° 2019/144

**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 –
BUDGET PRINCIPAL**

CM du 10/12/2019

N° 2019/144

**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 –
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE 13	:	354 €
1328 - Autres	:	354 €
CHAPITRE 23	:	530 000 €
<u>2315 - Voirie</u>		
Travaux de voirie	:	200 000 €
Travaux divers	:	60 000 €
<u>2315 - Eclairage public & réseaux</u>	:	100 000 €
<u>2313 - Bâtiments</u>		
Travaux divers & Maîtrise d'Œuvre	:	170 000 €
CHAPITRE 21	:	200 000 €
<u>2121 - Espaces verts</u>		
Plantation arbres et aménagements divers	:	2 000 €
<u>Matériel, mobilier</u>		
2183 - Matériel informatique	:	70 000 €
2188 - Matériel divers	:	35 000 €
2188 - Matériel festivités	:	3 000 €
2188 - Matériels sportifs	:	20 000 €
2188 - Matériels écoles	:	5 000 €
2184 - Mobilier	:	15 000 €
<u>2111 - Acquisitions foncières</u>	:	50 000 €
CHAPITRE 20	:	118 000 €
<u>Frais d'études et d'insertion, logiciels</u>		
2031 - Frais d'études	:	50 000 €
2033 - Frais d'insertion	:	6 000 €
2051 - Logiciels	:	12 000 €
<u>202 - Frais de documents d'urbanisme</u>	:	50 000 €
CHAPITRE 204	:	1 000 €
<u>20422 - Subventions aux personnes de droit privé</u>		
Façades	:	1 000 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus énoncées avant le vote du budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 17 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Pascal CORDE – Anthony GIRAUD – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI).

Le Maire,


 Marc Étienne LANSADÉ
